



Insultes répétitives et menaces d'un voisin, que faire ?

Par **clems66**, le **07/08/2012** à **22:48**

Bonjour,

Je m'appel clémentine, et je vous explique ma situation :

Alors voilà ma mère étant divorcée à eu auparavant une relation avec un homme qui s'avère être mon voisin (je vit toujours chez ma mère) jusque là rien de grave, Il se fait que ce voisins à une tendance exagérée pour l'alcool (il ne travail pas ancien professeur d'auto école) et on c'est toujours très mal entendus car il nous insulte sans cesse moi et mon grand frère, il était toujours en état d'ivresse et nous rabaisser plus bas que terre. Une fois il nous à même pousser à bout, il était chez nous et à insulter violemment mon grand frère et une bagarre c'est déclencher (au final deux cotes casser pour ma mère qui essayer de les séparés) et moi qui était dans mon lit morte de peur (il été 23h et je travailler le lendemain) j'ai donc joint les gendarmes pour qu'ils interviennent car un raz le bol de tout ces inter-cations. Cependant ils ne se sont pas déplacer à mon domicile jugeant l'affaire comme conflit entre personnes adultes. Depuis un mois environ ma mère est séparé de celui ci donc il ne viens plus à la maison (soulagement) mais par contre très souvent le soir (je ne suis pas chez moi la journée) nous avons droit à tout type d'insultes que je ne citerais pas, et cela me met vraiment à bout de nerfs je ne sait pas quoi faire appeler les gendarmes mais que vont-il faire face à cet ivrogne malpoli ? sachant qu'il m'insulte de chez lui à chez moi (lorsque nous sommes dans le jardin ou même dans la maison (j'ai ma chambre qui donne sur sa maison) j'en suis à un point où j'ai peur de dormir la fenêtre ouverte (en plein été) de peur qu'il y rentre (il l'a déjà fait auparavant) j'ai peur de le croiser dans mon jardin ou autre lorsque je rentre tard le weekend. Cette situation ne peut plus durer doit-je porter plainte ? Ou bien qu'elle est la meilleure solution ?

Merci d'avance.
cordialement,
Clementine.

Par **stephane51**, le **10/08/2012** à **19:01**

si vous entendez ses menaces et insultes à votre rencontre depuis votre logement, c'est qu'il doit hurler et donc que d'autres voisins les entendent également. Peut être pouvez vous les rencontrer et les inciter à apporter leur témoignage.

Autre solution, rien ne vous empêche d'enregistrer votre voisin depuis votre domicile lorsqu'il vous insulte.

Avisez le propriétaire des lieux ainsi que la maire de la commune des faits par lettre recommandée avec AR.

Munis de tous ces docs (attestations, AR des lettres envoyées, enregistrements) vous pouvez aller déposer une plainte qui aura plus de chance d'aboutir, même sans constatations des gendarmes.

Par **clems66**, le **13/08/2012** à **22:23**

Merci beaucoup, je suis aller à la gendarmerie mercredi dernier ils m'ont dit qu'ils aller faire un tour chez lui samedi pour un avertissement et si il perssite que je devrait porter plainte. Nous sommes proprietaire de notre maison. Et oui d'autre voisins sont témoins ils l'ont tous en grippe donc je n'aurais pas de problème pour qu'ils témoignes. Pour le moment j'attend l'appel du gendarmes qui doit me tenir informer.